

Ouverture de la séance à
20h00

Conseillers présents :

Martine AMESLANT
Philippe ANDRÉ
Marie Christine AUJOULAT
Axel BONHOMME
Sébastien BROUSSARD
Sonia CHATEAUNEUF
Yannick FABRE
Patrick FRAISSE
Mireille GARDES ST PAUL
Robert HEUZÉ
Christophe PIGNOL
Liliane REBOUL
Claude SOLIGNAC

Excusés :

Jean Pierre BRAUD donne
pouvoir à Marie Christine
AUJOULAT
Anne Marie DUMAS
Philippe LASSEYTE donne
pouvoir à Mireille GARDES
ST PAUL
Nicolas LOUBIER
Kevin RANC

Secrétaire de séance :

Yannick FABRE

Fin de séance : 23h00

Compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2021

Table des matières

Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 18 mars 2021

Désignation d'un secrétaire de séance

1	Ordre du jour	1
1-	Affectation des résultats 2020	
	a) Budget commune	
	b) Budget Eau et assainissement	
2-	Vote des taux de taxes foncières 2021	
3-	Vote du montant attribué à l'école pour les fournitures scolaires exercice 2021	
4-	Vote des Budgets prévisionnels 2021	
	a) Budget commune	
	b) Budget Eau et assainissement	
5-	Recrutement emploi saisonnier été 2021	

1 Ordre du jour

Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 18 mars 2021 :
Philippe ANDRÉ fait remarquer que le signalement qu'il avait fait à propos du
morceau de chemin qui s'effondre à chèvre morte n'a pas été retranscrit.

Sébastien BROUSSARD se charge d'identifier la parcelle et de voir avec son
propriétaire ce qu'il peut être envisagé pour éviter cet effondrement.

1-1 Affectation des résultats 2020

a) Commune :

**M. le Maire propose au Conseil d'affecter le résultat 2020 comme
suit au Budget 2021 :**

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	
Investissement	
Résultat d'investissement :	- 182 404.37
Reste à réaliser en dépenses :	- 246 729.57
Reste à réaliser en recettes :	253 931.43
<i>Montant à affecter à la section d'investissement</i>	<i>130 725.92</i>
Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice : excédent	130 725.92
Virement à la section d'investissement. Titre au 1068	130 725.92
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédeur) 002	0.00

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres
présents et représentés, APPROUVE les affectations proposées.**

b) BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT :

M. le Maire propose au Conseil d'affecter le résultat 2020 comme suit au budget 2021:

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	
Investissement	
Résultat d'investissement :	284 104.10
Reste à réaliser en dépenses :	- 275 983.95
Reste à réaliser en recettes :	277 388.82
<i>Montant à affecter à la section d'investissement</i>	<i>0.00</i>
Résultat de l'exercice : excédent	13 926.43
Virement à la section d'investissement. Titre au 1068	0.00
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) 002	13 926.43

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** les affectations proposées.

2-Vote des taux de taxes foncières 2021 :

M. Le Maire expose :

Par délibération du 02 avril 2019, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe Habitation : 7.56%

Taxe Foncière Propriétés Bâties : 13.04%

Taxe Foncière Propriété Non Bâties : 197.70%

En 2020, il a été procédé aux recouvrements des taxes selon les mêmes taux.

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (23.13%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 36.17% (soit le taux communal de 2020 : 13.04% + le taux départemental de 2020 : 23.13%).

M. le Maire propose, suite à ces informations :

- de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 23.13%), soit 36.17%.

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFPB : 36.17%

TFPNB : 197.70%

Taxes	Taux 2021	Base d'imposition prévisionnelle 2021	Produit correspondant
Taxe sur foncier bâti	36.17%	598 800.00	216 586.00
Taxe sur foncier non bâti	197.70%	18 800.00	37 168.00
Compensation TH			35 783.00
Coefficient correcteur			- 108 424.00
		A PERCEVOIR	190 472.00

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition de variation de taux proposée, soit un maintien des taux d'imposition des taxes locales 2021 avec un coefficient de variation de 1.000000 pour un produit attendu de 190 472.00€.

3- Vote du montant attribué à l'école pour les fournitures scolaires exercice 2021 :

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir le montant annuel par enfant à 60.00 €, comme les années précédentes.

Le nombre d'enfants pris en compte est celui relevé sur « base élèves » au 01 janvier 2021, soit 43 enfants.

Les crédits fournitures scolaires pour l'école « Guy Martin » proposés sont donc de 2 580.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés , FIXE le montant des fournitures scolaires pour 2021, attribué à l'école Guy MARTIN, à 60.00 € par enfant sur la base de 43 enfants inscrits, soit 2 580.00 €.

4- Vote des Budgets prévisionnels 2021 :

-BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE :

M. Claude SOLIGNAC, maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL :

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Résultat reporté	Total	Opérations réelles	Résultat reporté	Total
Section de fonctionnement	609 018.00	0.00	609 018.00	609 018.00	0.00	609 018.00
Section d'investissement	984 503.50	-182 404.37	1 166 907.87	1 166 907.87	0.00	1 166 907.87
	1 593 521.50	-182 404.37	1 775 925.87	1 775 925.87	0.00	1 775 925.87

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le budget primitif 2021 du budget principal de la commune, par opération en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement.

- BUDGET PRIMITIF 2021 EAU ET ASSAINISSEMENT :

M. Claude SOLIGNAC, maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL :

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Résultat reporté	Total	Opérations réelles	Résultat reporté	Total
Section de fonctionnement	108 497.99	0.00	108 497.99	94 571.56	13 926.43	108 497.99
Section d'investissement	825 962.94	0.00	825 962.94	541 858.84	284 104.10	825 962.94
	934 460.93	0.00	934 460.93	636 430.40	298 030.53	934 460.93

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

ADOpte le budget primitif 2021 du budget de l'eau et assainissement, par Opération en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement.

5- Recrutement emploi saisonnier été 2021 :

Afin d'assurer la continuité du service et de permettre aux agents des services techniques de prendre leurs congés d'été, M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal l'embauche d'un employé municipal saisonnier à temps partiel du 1^{er} juin au 31 août 2021.

Cette offre d'emploi fera l'objet d'une procédure d'appel à candidature.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

décide :

- de **VALIDER le principe de l'embauche d'un employé municipal saisonnier à temps partiel du 1er juin au 31 août 2021,**
- d'**AUTORISER M. le Maire à signer ce contrat de travail ainsi que tous documents permettant cette embauche.**

1 Questions diverses :

Mise en place d'une commission élargie sur l'eau et l'assainissement :

Afin d'entamer une réflexion sur la gestion de la distribution de l'eau potable et sur le traitement des eaux usées, M. le Maire propose qu'une commission se constitue en amont de la fixation des tarifs 2021-2022 qui doit intervenir avant le 01 juillet 2021.

Une commission formée des membres ci-après se réunira le jeudi 06 mai afin de travailler sur le sujet:

-Mireille Gardes Saint Paul, Yannick Fabre, Patrick Fraisse, Axel Bonhomme, Sébastien Broussard et Jean Pierre Braud.

Tracteur Lamborghini :

Ce tracteur présente des signes de dysfonctionnement qui présagent des pannes à venir et suite aux réparations déjà effectuées récemment pour un montant conséquent, il est envisagé de demander un diagnostic de son état afin d'aider à la prise de décision de son remplacement ou de sa réparation.

Dépôts sauvages de M. Jean Lahondès :

Suite à l'injonction qu'a eu M. Lahondès de libérer les espaces occupés par ses dépôts sauvages, la population du village de Chambon le Château s'interroge sur la date à laquelle ces opérations seront réalisées.

En marge de cette problématique, Martine Ameslant suggère l'idée d'organiser une journée propreté sur le territoire de la commune au mois d'Août.

Elle fait part également :

- D'une demande d'installation d'une poubelle devant la maison « Aingles, » au bout de la place du village de Chambon en direction de l'église,
- D'une demande d'abri pour installer les containers à ordures ménagères et tri sélectif
- Du souhait des habitants du hameau de Malviala de réfection du chemin qui passe derrière le village.

Désert médical sur le territoire :

Liliane Reboul fait une intervention concernant le manque de docteur sur le territoire.

Suite au départ prévu du médecin établi à Châteauneuf de Randon, elle propose que l'ensemble des maires de toutes les communes concernées par ce désert médical sur notre territoire puissent s'entendre pour envisager le boycott des élections afin d'interpeller les instances d'Etat sur la situation.

Après débat, M. Le Maire propose de signer un contrat avec un cabinet de recrutement pour la recherche d'un médecin. Il soumet l'idée de proposer aux communes environnantes de participer financièrement à ce contrat.